

# CONSEIL GÉNÉRAL DE LA CHAUX-DE-FONDS – INTERPELLATION

À compléter par la Chancellerie lors de la réception du document déposé

N° de l'objet 26.002	Date du dépôt 13.01.2026	Heure du dépôt 19:33	Attribution(s) au(x) Dicastère(s) :
Inscrite pour la première fois à l'OJ du 29 janvier 2026			
Remarque(s) :			
Traité par le Conseil général le : .....			

Les champs en couleur sont à remplir obligatoirement avant l'envoi. Ils seront intégrés à l'ordre du jour.

<b>Au nom du/des groupes : POP</b>		
<b>Titre : centralisation du SMUR, un nouveau clou dans le cercueil de l'hôpital de La Chaux-de-Fonds</b>		
<b>Contenu</b> (questions posées au Conseil communal) :		
Le Conseil communal peut-il nous donner sa position quant aux volontés présumées du canton et de la direction des urgences préhospitalières (DIRUP) de centraliser le SMUR à Malvillers ?		
Est-il conscient que cela peut fortement affaiblir les urgences 24/365 de l'hôpital de La Chaux-de-Fonds, entraînant encore, par effet domino, la suppression de certaines activités ?		
<b>Développement</b> (commentaire aux questions – <i>ne sera pas intégré à l'ordre du jour</i> ) :		
Nous avons entendu par plusieurs biais que la direction des urgences préhospitalières (DIRUP) souhaitait supprimer les départs du SMUR depuis le Val-de-Travers. Cette décision semble avoir produit un effet boule de neige, entraînant une volonté de centraliser l'ensemble des départs depuis Malvillers (aussi pour faciliter une présumée acceptation politique), alors qu'actuellement, des départs s'effectuent également depuis les deux sites de soins aigus.		
Le groupe POP n'est pas convaincu par cette décision, qui semble davantage relever d'une volonté politique de centralisation, plutôt que d'une recherche d'efficacité. En effet, un départ pour le Val-de-Travers depuis Malvillers ne nous semble pas plus rapide qu'un départ depuis Pourtales. Et cela peut avoir des effets d'autant plus négatifs que les temps de réactivité pour les Montagnes se retrouveraient également rallongés. Les centres urbains seraient dès lors éloignés du SMUR alors qu'on sait qu'en fonction du trafic (par ex. tunnels) et des conditions météorologiques, ces durées d'intervention peuvent être importantes.		
Cette volonté politique semble s'insérer pleinement dans les velléités du Conseil d'Etat de départir pièce par pièce les prérogatives des Montagnes. En effet, si pour Pourtales, les dotations en personnel pour les urgences ne souffriraient que peu d'un tel choix, pour le site chaux-de-fonnier, cette décision pourrait avoir des effets délétères pour la dotation du personnel et planter un clou mortifère quant à la présence d'urgence 24/365.		
Le groupe POP souhaiterait donc entendre l'avis du Conseil communal à ce sujet et les raisons politiques, autant qu'économiques qui le pousserait à préavis favorablement une telle centralisation.		
<b>Demande d'urgence</b> (par défaut, la réponse « <b>Non</b> » est retenue) :		
<b>Auteur-e ou premier-ère signataire</b> : <i>prénom, nom</i> (obligatoire) :		
Lara Zender		
<b>Autres signataires</b> ( <i>prénom, nom</i> ) :	<b>Autres signataires suite</b> ( <i>prénom, nom</i> ) :	<b>Autres signataires suite</b> ( <i>prénom, nom</i> ) :
Olivier Beroud	Mathilde Reverchon	Sabrina Vollers
Virginie Mouche	Françoise Jeandroz	Éric Simonin

Envoi du fichier rempli à la Chancellerie communale : [Chancellerie.communaleCHX@ne.ch](mailto:Chancellerie.communaleCHX@ne.ch)